



CDEN du 16 Mars 2018

Déclaration de la FCPE GIRONDE

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde,
Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale,
Monsieur le Vice-Président du Conseil départemental en charge de la politique éducative des collèges,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Nous tenons à exprimer notre soutien aux familles de Mayotte dont les enfants sont depuis plusieurs semaines empêchés de rejoindre leur école, leur collège, leur lycée. Nous souhaitons que chaque enfant puisse bénéficier d'une scolarité normale et de qualité quelle que soit son origine.

La FCPE revendique un lycée polyvalent où il n'existe plus de séparation entre des voies générales, technologiques et professionnelles, un lycée modulaire qui permette aux jeunes de construire leur parcours, avec une adaptation des pratiques pédagogiques au profil de chaque élève.

Ce nouveau lycée devra revaloriser le parcours à la citoyenneté. Pour satisfaire cette exigence que la Nation doit à sa jeunesse, la FCPE exige des professeurs en nombre, formés à la pédagogie et à la transdisciplinarité, avec une valorisation des innovations pédagogiques et des projets qui construisent des égaux.

Un bac rénové qui reflète les apprentissages des élèves, doit garder une valeur nationale. En conséquence, le contrôle continu doit être cadré nationalement au niveau des compétences évaluées, des critères et des modalités d'évaluation. Pour certains examens du contrôle continu, une organisation académique ou par bassin pourrait être développée. Le calendrier des épreuves du baccalauréat doit s'appuyer sur les rythmes des élèves et être pensé sur deux années (1ère et terminale). La FCPE attend de ce calendrier une reconquête du mois de juin pour tous les lycéens.

Concernant le rattrapage, la seule étude du dossier pose problème dans le traitement des dossiers "atypiques" comme les élèves en décrochage, malades ou en situation de handicap qui peuvent être souvent absents. La FCPE demande le maintien du rattrapage tel qu'il existe aujourd'hui : une première étude du dossier par un jury puis des épreuves orales dans les enseignements où l'élève a échoué, au contrôle continu ou aux épreuves terminales.

Le baccalauréat doit rester le seul « pré-requis » à l'entrée dans l'enseignement supérieur. La FCPE demande donc le libre accès de l'élève à la filière de son choix : la filière (ou spécialité) suivie par l'élève, ainsi que ses résultats au baccalauréat ne doivent pas fermer l'accès à certaines formations de l'enseignement supérieur. Si le lycée ne doit pas être un lieu de pré-orientation du supérieur, son rôle dans la préparation du projet post-bac de l'élève est primordial. L'apprentissage de l'autonomie et des méthodes de l'enseignement supérieur sont aussi à développer, pour mieux préparer les élèves à la suite de leur parcours.

La FCPE s'oppose donc à toute forme de sélection des jeunes bacheliers en entrée de l'enseignement supérieur. Pourtant, la création d'attendus dans les filières universitaires constitue pour les universités un outil de tri des dossiers des élèves dans les filières en tension. Pour nous, ces attendus posent un problème plus grave encore que ceux qu'ils



CDEN du 16 Mars 2018

Déclaration de la FCPE GIRONDE

espèrent traiter. Ils sont facteurs d'inégalités ! Aux attendus nationaux, les universités ajoutent leurs propres attendus locaux. Certaines filières ont fait le choix de ne rien ajouter, d'autres de durcir ces attendus, notamment dans celles en tension : c'est une source d'inégalité majeure.

Le conseil de classe, parce qu'il réunit toute la communauté éducative, est un lieu pertinent pour discuter du projet post-bac de l'élève et lui donner des conseils. Cependant, il y a aussi le risque de voir des conseils de classe se comporter en juge du projet du jeune et non en conseiller / accompagnateur du jeune.

La FCPE demande donc des dispositions nationales pour permettre à chaque jeune l'accès à la formation de son choix, des moyens supplémentaires pour les filières sous tension et des règles nationales contrant la création de la rareté dans certaines filières. Enfin, le suivi des élèves qui n'ont pas d'affectation sera primordial. En outre, au fur et à mesure de la procédure APB, de nombreux élèves « disparaissaient » sans que l'on sache ce qu'ils devenaient, à cause d'un manque d'accompagnement. Ce « décrochage » pourra encore se produire si rien n'est fait.

Nous demandons des dispositions pour permettre à chaque jeune l'accès à la formation de son choix avec des moyens supplémentaires notamment pour les filières sous tension. La FCPE attend des réponses concrètes face à l'inquiétude légitime des parents.

Le CDPE de la Gironde tient à alerter les partenaires de la communauté éducative - tant le représentant de l'Education Nationale en la personne de son directeur départemental, que le Département lui-même et les communes en charge chacune à leur niveau de l'accueil et de la protection des enfants mineurs - vous alerter expressément de la dégradation continue de ces conditions d'accueil.

Le terrain nous informe qu'une moyenne de 20 mineurs isolés arrivent par semaine à Bordeaux. Les chiffres officiels de l'ASE confirment une prise en charge de 863 mineurs pour l'année 2017.

Un volume sans aucun doute parfaitement possible à prendre en charge.

Depuis maintenant une année, nous avons repéré le cas de plusieurs familles qui quoiqu'elles remplissent les critères de présence en France et de scolarisation obligatoire des enfants, ne sont pas régularisées, voire font l'objet d'une obligation à quitter le territoire français, au mépris de la circulaire dite « Vals » qui au dire du secrétaire général de la préfecture restait la référence. Allons-nous devoir envisager des « class action » sur le modèle américain pour inciter le gouvernement à respecter ses propres lois ?

Enfin, le rapport sur la réforme du dispositif d'évaluation et d'accueil des mineurs isolés envisage la création d'un circuit court pour les jeunes manifestement mineurs ou majeurs. Qui va décider de « l'âge manifeste », sur quels critères objectifs et fiables et quel recours sera possible ? Il est insupportable de priver ainsi de nombreux jeunes d'un droit à une protection sans que leur situation n'ait même été examinée. A cela s'ajoute la nouvelle procédure de contrôle d'empreinte dactyloscopique par la préfecture de la Gironde, une situation intolérable.



CDEN du 16 Mars 2018

Déclaration de la FCPE GIRONDE

En sourdine, une politique de lenteur administrative, de tests inadaptés dont l'effet est de retarder et d'éviter la scolarisation des mineurs scellent un dispositif délétère en contradiction avec les valeurs de la république.

Loin des considérations de protection de l'enfance, une vision purement budgétaire et technocratique semble animer les pouvoirs publics, jusque dans l'emploi du terme de « flux » pour désigner ces enfants.

Pour la FCPE, tout cela est inacceptable.

« Ce n'est pas de plus de police, de suspicion et de répression à l'égard des migrants que notre pays a besoin. C'est de plus de droits. »

Michel Agier (Le Monde daté du 4-5 mars 2018)